

**Meurtres, attentats,
discriminations,
campagnes
de haine**

**Face à
la montée
du racisme
la MOBILISATION
NÉCESSAIRE**

LE BRUIT, la chaleur, la nervosité, la contagion ne suffisent pas à expliquer les meurtres de l'été dans plusieurs « cités-ghettos » à travers la France, essentiellement en banlieue parisienne. Il faudrait aussi analyser pourquoi les 22 Longs Rifles prolifèrent dans ces quartiers déshérités. Et par quel hasard les victimes, des enfants pour la plupart, appartiennent (à une exception près) à des communautés de migrants : six Maghrébins, un Africain, un Martiniquais tués ; quatre Maghrébins, un Africain, un Portugais blessés dans la quinzaine d'agressions recensées par le MRAP (1).

« Ce sont nos frères qu'on assassine », déclare l'Amicale des Algériens en Europe. En fait, ces actes criminels ne peuvent pas être compris sans prendre en compte un autre facteur : le racisme, ou au moins les tensions où il intervient de façon non négligeable.

Mais tout se passe comme si, dans les médias, ce mot était tabou. Les cas où la motivation raciste est la plus flagrante (les « ratonnades » de Meudon et d'Aix-en-Provence) sont sans doute ceux dont on a le moins parlé, tandis que, de semaine en semaine, s'amenuisait la place consacrée aux drames de la cohabitation dans les zones « sensibles ».

Les attentats du groupe Charles Martel contre Air Algérie puis contre un foyer d'immigrés à Marseille, n'ont pas réussi, fin août, à secouer l'étrange fatalisme ambiant.

Par le même processus de banalisation, de camouflage, ou de gêne à attaquer de front un problème complexe et inquiétant, les mensonges les plus éhontés, les provocations à la haine, les appels à la discrimination et à la ségrégation deviennent des « opinions » parmi d'autres, dès lors qu'il s'agit de mettre en cause les immigrés.

Leur départ ou pour le moins leur isolement par un système d'apartheid, résoudrait, prétend-on, toutes nos difficultés. Et de tels propos occupent, sans réponse ou presque, les colonnes, les ondes, les écrans de la presse écrite et parlée.

**droit
et
liberté**

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples



N° 422 - Septembre 83 - 4 F ISSN 0012-6411

**Immigration
De nouvelles
mesures**

A la suite des mesures annoncées par le Conseil des ministres du 31 août, concernant l'immigration, le Bureau national du MRAP, réuni le 3 septembre, a rendu public le communiqué ci-après :

LE Bureau national du MRAP, réuni le 3 septembre 1983, a examiné les mesures annoncées par le Conseil des ministres du 31 août concernant l'immigration.

Il constate que le gouvernement confirme, en les concrétisant davantage, les orientations définies dès le début du présent septennat, à savoir l'arrêt effectif de l'immigration et l'insertion des immigrés en situation régulière dans le respect de leurs particularités culturelles.

L'affirmation que les immigrés « font partie de la réalité nationale », la volonté d'« améliorer plus rapidement leurs conditions de vie » en prenant en compte les caractères spécifiques de leur problèmes, la recherche de la concertation avec les intéressés et du dialogue intercommunautaire vont dans le sens des analyses et des propositions du MRAP. Il en est de même des mesures relatives à l'habitat, la scolarité, la formation professionnelle, la culture, ou encore l'allègement des contraintes liées aux cartes de travail et de séjour.

(Suite page 4)

(Suite page 4)

SE GARDER d'abord des recettes : chaque lieu a ses spécificités, d'où le rôle irremplaçable du Comité local pour déceler et dénoncer le racisme banalisé, pour éduquer à la fraternité.

Les Comités sont divers : Comités d'établissements scolaires (importance des jeunes, de l'école) qui devraient être des antennes des Comités locaux (plus stables) ; Comités d'entreprises (de grosses entreprises parfois en 3 x 8 ; la plupart des travailleurs ne sont pas de la ville, viennent y travailler et s'en vont quand les habitants rentrent dormir). Mais surtout les Comités locaux qui ont parfois du mal à vivre.

Sur quel terrain avancer ? En prenant en compte les manifestations quotidiennes de racisme, la situation des gens, le milieu, l'actualité. Sinon on risque — même sur des positions justes — d'accentuer les clivages (par exemple en ne posant que le problème des immigrés pour l'attribution de logements, etc.).

Le Comité local doit donc lutter **contre** le racisme et **pour** l'amitié entre les peuples. Les deux sont liés. Il faut s'opposer et proposer.

● **S'opposer** : action juridique (Loi de 1972, défense des droits...), affichages (affiches autocollantes), manifestations...

● **Proposer** (éducation à la fraternité) :

1) Médias : notamment presse écrite, FR 3, radios libres. Nécessité de créer au MRAP une Commission nationale de la presse et de l'audio-visuel.

2) Fêtes et festivals : connaissance et enrichissement réciproques. Brasage des publics, interculturalité.

3) Ecole :
— Valorisation des langues, des cultures étudiées à l'école. Apprentissage de la vie sociale.

— Ouverture sur le quartier (Z.E.P. et P.A.E.).

— Enquêtes ou expositions sur le nazisme (procès Barbie), les Gitans, l'habitat, les origines des habitants...

— Jumelage avec les écoles de l'A.N.C., de la S.W.A.P.O. Echanges avec d'autres pays (Maghreb).

Droit et Liberté

89, rue Oberkampf, 75011 Paris

Téléphone 806.88.00

C.C.P. 9239-81 Paris

Directeur de la publication :

René Mazenod

Secrétariat de rédaction :

Véronique Mortaigne

Comité de rédaction :

Bertrand Bary, Gérard Coulon, Dominique Dujardin, Jean-Pierre Garcia, Frédéric Maurin, René Mazenod, Robert Pac, Abdelhak Senna.

N° de Commission paritaire : 61013

Imprimerie : IM.PO., Paris

Comme suite au compte rendu de l'Assemblée Générale du MRAP des 4 et 5 juin à Saint-Denis, publié dans notre dernier numéro, nous donnons ici les conclusions de deux « carrefours » qui ont discuté respectivement de L'enracinement des comités locaux dans la cité et de la formation des militants. Le mois prochain, paraîtront les conclusions des deux autres « carrefours » consacrés aux moyens d'expression du Mouvement et à ses finances. ■

L'enracinement du comité local dans la cité

— Faire que les parents immigrés jouent leur rôle à l'école.

— Intervention dans le foyer socio-éducatif, auprès du Centre de Documentation, pour faire connaître **Différences** par exemple.

4) Dans le quartier : développer les relations, le tissu social. Rencontres, actions communes en liaison avec les travailleurs sociaux. Passer du repli sur soi à l'échange, de la peur — donc de l'agressivité — à la communication. Apparaître en vendant régulièrement **Différences**.

5) Action avec d'autres organisations : le MRAP n'a pas le monopole de la lutte antiraciste, mais il faut bien tenir compte de la spécificité du MRAP qui doit agir avec le plus grand nombre. Donc ne pas être à la remorque d'autres associations, tant immigrées que françaises. De même pour les collectifs (comités de vigilance ou antifascistes, etc.) : on fait appel au MRAP pour qu'il valorise (sur le terrain qui est le sien et qu'il peut le mieux occuper) d'autres organisations regroupées en cartels, souvent confidentielles. Si le MRAP est à l'initiative, de telles situations sont rares.

6) Action en liaison avec les structures existantes (décentralisation). Dans tous les domaines : habitat, emploi/formation, santé, environnement, culture, école.

a) Au niveau local : proposer (et discuter) la brochure sur *Les minorités dans la cité* éditée pour les élections municipales. Les propositions seront d'autant mieux prises en compte que le MRAP sera représentatif dans la localité : ne pas séparer l'action avec les habitants de l'action sur les structures.

Demander à participer au Conseil local de l'emploi, au Conseil communal pour la prévention de la délinquance, aux centres culturels, aux MJC, etc. Faut-il des commissions extra-municipales sur l'immigration ?

Il faut éviter d'isoler ou d'opposer

les immigrés au reste de la population et en même temps ne pas nier leur spécificité. Ces commissions peuvent être la meilleure ou la pire des choses. Les problèmes de l'immigration peuvent aussi être pris en compte par chaque commission municipale.

b) Au niveau départemental (ou régional) : action facilitée par la création de Fédérations départementales du MRAP : F.A.S., Conseils généraux (par exemple, pour des aires de stationnement des Gitans et Gens du voyage), autres structures dont les noms figurent dans le dossier de l'Assemblée générale.

En conclusion : le MRAP ne doit servir ni de caution, ni d'alibi ; ni rester en dehors. Tout n'est pas du ressort du MRAP (syndicats, partis, organisations spécifiques).

Conclusion

— Nécessité de l'information et de la formation des militants.

— Pas de solutions extrémistes, sectaires. Il faut servir le MRAP et non se servir du MRAP. Recherche de l'accord le plus large. Le pluralisme est la richesse du MRAP.

— Accorder une importance accrue aux jeunes, notamment ceux issus de l'immigration.

— Agir avec psychologie, avec finesse en tenant compte de la situation et des gens auxquels on s'adresse. La bonne volonté ne suffit pas. La lutte contre le racisme (sur des positions justes) peut entraîner si l'on n'y prend garde des réactions défavorables. Ainsi, éviter d'opposer Français et immigrés sur les questions de l'école : une école de la réussite interculturelle ; de même pour l'habitat : demander un logement de qualité pour tous et dans toutes les communes.

— Nécessité de créer au sein du MRAP une Commission sur l'habitat. ■

LES participants au « carrefour » sont partis du constat de l'absence d'une politique coordonnée et constante de la formation des nouveaux adhérents. Souvent, celle-ci se fait sur le tas, en fonction des besoins de l'action militante, dans des conditions d'improvisation.

Résultat : de nombreux militants ont l'impression d'être livrés à leurs propres forces, et même, à la limite, qu'il n'y a pas de positions bien affirmées du MRAP. Les positions de congrès sont souvent ignorées : exemples tirés des débats de l'Assemblée générale elle-même !

Cela n'aide pas à l'action de nos militants. Les participants ont longuement discuté sur un des rôles essentiels du MRAP, que d'aucuns ont considéré comme fondamental, qui est de faire progresser la prise de conscience du caractère multiculturel de la société française, le respect des différences, et de faire reculer les idées racistes.

Or, si l'action générale du MRAP est marquée par cette orientation, elle n'est pas toujours perçue ainsi par des militants qui, mal informés, sont parfois amenés à réinventer sans cesse les positions du Mouvement, ou à croire qu'ils les inventent de toutes pièces.

Il est nécessaire de connaître l'histoire du MRAP pour comprendre pourquoi il représente un capital d'autorité à ne pas dilapider. Parfois cela ralentit ou limite les possibilités d'intervention du Mouvement : certains Comités laissent alors de côté cet aspect de notre action militante.

Or, la bataille idéologique se fait chaque jour plus vive : la droite, par l'intermédiaire des groupes de pensée qu'elle a suscités, tente d'imposer son hégémonie intellectuelle. Si le GRECE, le Club de l'Horloge ont pu faire avancer les idées du racisme, dans un cadre politique et économique qui a facilité la diffusion, ils le doivent également à une action constante de diffusion, de publications, par livres, colloques, etc., qui n'a pas rencontré toujours des ripostes à la hauteur des attaques.

Eviter la dispersion

La perte d'énergie dans les comités locaux, due au sentiment d'incompétence qu'éprouvent beaucoup de nos militants à intervenir de façon précise sur tous les domaines que couvre le MRAP (citons par exemple l'apartheid) s'accroît devant la multiplicité des tâches que s'imposent par ailleurs certains militants, dans le cadre de permanences, souvent importantes par les résultats individuels obtenus, mais qui les obligent à des démarches pour lesquelles ils ne sont pas préparés et se traduisent par une regrettable dispersion.

Enfin, on ignore trop souvent des

La formation des militants

possibilités de soutien que présentent des institutions publiques ou privées : par exemple, les possibilités de subventions, d'aide dans des actions de formation, ou encore la solution des cas individuels par des organismes spécialisés.

Nécessité de multiplier les actions de sensibilisation, mettre en liaison externe/interne les actions théoriques, socio-culturelles. Cela entraîne un certain nombre de conséquences :

● **Au plan technique** : mieux utiliser le matériel existant, qui n'est souvent pas connu des militants. Par exemple, la diffusion insuffisante de certains **Cahiers Droit et Liberté**. Faire connaître les expériences militantes (circulaires, **Droit et Liberté, Différences**). Ces parutions doivent être connues encore davantage comme des éléments de formation.

● **Idée d'un guide du militant du MRAP**, remis à jour chaque année, rappelant à la fois les positions du MRAP, ses moyens d'intervention, des conseils de caractère pratique, concernant aussi bien le matériel du MRAP que les possibilités d'utilisation du matériel d'autre origine. On a souligné à ce sujet l'intérêt de nombreuses publications officielles actuelles.

● **Brochures sur un thème précis à usage interne et externe**. Dans ces perspectives, le « carrefour » propose une meilleure utilisation des commissions existantes. Ces commissions doivent fonctionner sur des demandes précises du Secrétariat et du Bureau national et en fonction des besoins émanant des comités locaux.

● **Stages organisés à tous les niveaux du Mouvement**, du Comité local, comme le fait Alès, au niveau national. Cette formation doit être assurée de façon permanente : elle doit permettre d'approfondir pour tous les militants les positions du MRAP. Mais elle ne doit pas avoir un aspect uniquement théorique.

Elle doit porter également sur les problèmes concrets qui se posent pour l'animation des Comités : dans la cité (fêtes), dans les écoles, les entreprises ; problèmes juridiques.

En conclusion, deux points paraissent essentiels :

● Nécessité d'un responsable de la formation au Secrétariat national.

● Mise sur pied d'une Commission nationale. ■

Français et immigrés ensemble...

LE MRAP met en garde l'opinion française contre l'intense campagne d'intoxication attribuant aux immigrés la responsabilité de tous les problèmes actuels, du chômage au logement, de l'insécurité aux déficits sociaux.

L'examen objectif des faits montre que le développement du chômage, phénomène international, est indépendant de la présence des travailleurs immigrés et que le départ de ceux-ci, loin de le supprimer, ne peut qu'aller de pair avec la destruction de secteurs entiers de l'économie, au préjudice de toute la population.

Il est scandaleux de prétendre que les immigrés « coûtent cher » : leur travail — souvent sous-payé — constitue un apport irremplaçable ; par ailleurs, ils payent comme tout un chacun impôts directs et indirects, ainsi que leurs cotisations sociales. De plus, ils ne bénéficient pas de toutes les prestations et les statistiques font apparaître que les dépenses médicales sont en moyenne moindres pour eux que pour les Français.

La crise du logement, l'insuffisance des équipements, l'inhumanité de

l'environnement, résultats d'une politique de ségrégation fondée sur les différences de revenus et d'origines ethniques, affectent à la fois les immigrés et nombre de Français, de même que les carences persistantes dans les domaines de l'École, de la formation, des services sociaux, de la santé, etc.

Quant à l'insécurité, qui correspond à une situation économique et sociale dégradée depuis des années, les immigrés et leurs familles en souffrent autant, sinon plus, que les autres, comme en témoignent les agressions et crimes racistes qui se sont multipliés au cours de l'été.

La campagne actuelle vise de toute évidence à obscurcir l'analyse de la situation et à gêner la mise en œuvre des solutions fondamentales nécessaires. Elle implique la négation des droits les plus élémentaires des travailleurs immigrés, en premier lieu celui de faire valoir leur dignité. Son caractère discriminatoire, ses objectifs de diversion et de division traduisent une volonté délibérée d'alimenter le racisme comme moyen d'opposition politique. ■ (18-08-83.)

La mobilisation nécessaire...

(Suite de la page 1)

Le MRAP n'a pas pris de vacances. Dans la mesure où les conditions permettaient une mobilisation immédiate « sur le terrain », il a pris une part déterminante dans l'organisation des manifestations de protestation et de solidarité Français/immigrés qui ont suivi l'assassinat du jeune Moussa Mezzogh à Livry-Gargan et l'attaque d'un commando raciste contre le jeune Kamel Lettad, grièvement blessé, à Meudon (23 juin et 1^{er} juillet).

Il s'est associé à la manifestation appelée par l'Amicale des Algériens en Europe (11 août) après l'agression d'un groupe armé qui a coûté la vie au jeune Salim Grine, à Aix. Le MRAP était représenté, à Pontarlier, aux obsèques du jeune Gitan Alain Weiss, tué par un gendarme le 14 août dans le Jura.

Par ailleurs, tout au long des mois de juillet et d'août, le MRAP s'est employé, par ses prises de position publiques, à souligner la gravité et la signification réelles des événements. Mais il faut bien reconnaître, même si ses communiqués et déclarations ont été souvent repris, que ses analyses et ses appels à une riposte cohérente n'ont guère convaincu — pour le moment — ceux qui ont la charge d'éclairer l'opinion au plan national.

Parallèlement, le MRAP préparait la rentrée. Appliquant les décisions de l'Assemblée générale des 4 et 5 juin, la direction du Mouvement a engagé une série de conversations avec les partis politiques, les syndicats, les Eglises, les associations d'immigrés, qui se poursuit en septembre. L'objectif est de susciter une large sensibilisation dans tous les milieux, face aux périls que comporte aujourd'hui le racisme, et de faire admettre par tous cette réalité incontournable : notre société est, qu'on le veuille ou non, une société pluri-ethnique et pluri-culturelle : nous devons vivre ensemble, avec nos différences, pour nous enrichir mutuellement dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle. Le MRAP invite les organisations responsables à agir dans ce sens selon les modalités qui leur sont pro-

pres, avec plusieurs moments forts où les initiatives convergeront.

Conscient du rôle décisif que peuvent jouer l'Etat, le gouvernement, les élus, pour changer à la fois les structures favorisant le racisme et les mentalités qui s'y laissent entraîner, le MRAP a aussi rencontré M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de la présidence de la République, M. Jacques Lambert, directeur de cabinet du Premier ministre, Mme Gisèle Halimi, présidente du Groupe d'Etudes parlementaire contre le racisme. Il s'est adressé à M. François Mitterrand pour lui exprimer « son intérêt et son espoir » lorsque le président de la République a rendu visite à la « Cité des 4000 » à La Courneuve (26 juillet), puis aux grands ensembles de Montchauvet à Saint-Etienne et des Minguettes à Vénissieux (10 août).

Intérêt et espoir

Août, ce fut aussi, pour le MRAP, la réponse aux campagnes anti-immigrés. Les Comités parisiens élaboraient un tract relevant les déclarations du maire de la capitale, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles jettent la suspicion sur l'ensemble de la population étrangère et tendent à une ségrégation inacceptable. Notre secrétaire général, Albert Lévy, a pu, en quelques phrases, dénoncer sur France-Inter le discours d'un quart d'heure tenu la veille sur la même antenne par M. Marchelli, délégué général de la C.G.C., accusant les immigrés d'être responsables du chômage et des déficits sociaux. M. Marchelli avait développé les mêmes calomnies dans *Sud-Ouest*, qui a ensuite ouvert un débat. Le point de vue du MRAP, aussitôt envoyé, paraissait en bonne place.

Soucieux de combattre tous les racismes, le MRAP était présent, un an après, à la commémoration de l'attentat de la rue des Rosiers, à Paris, rassemblement appelé sur les lieux par le C.R.I.F., auquel a participé le président de la République. De nombreux membres du MRAP étaient également à la manifestation commémorative de la « grande rafle » du Vel' d'Hiv' du 16 juillet 1942.

Les nouvelles mesures sur l'immigration

(Suite de la page 1)

Le MRAP déplore que ces dispositions interviennent dans un climat gravement dégradé, du fait de la montée du racisme, insuffisamment combattue, ce qui permet de regrettables ambiguïtés dans leur présentation à l'opinion publique.

Le MRAP suivra attentivement la mise en œuvre de ce programme fondamental, qui intéresse également Français et immigrés, et s'y associera à tous les niveaux avec le souci de contribuer au changement tant des situations que des mentalités.

La maîtrise des flux migratoires relève de la responsabilité de tout Etat.

Le MRAP estime que les contrôles doivent s'exercer avant tout sur les trafiquants et les employeurs qui trompent et exploitent les migrants clandestins ; il importe de démanteler leurs filières et de sanctionner sans faiblesse leurs activités illégales qui constituent une pression permanente sur les salaires et les droits sociaux de l'ensemble des travailleurs.

Le MRAP entend s'opposer avec vigilance à toutes formes d'arbitraire, d'injustice et d'atteinte à la dignité humaine. A tout migrant en difficulté, il offre l'assistance de sa Permanence juridique, afin que chacun puisse bénéficier des garanties et recours établis par la Loi du 29 octobre 1981.

De même, le MRAP ne saurait tolérer un retour aux contrôles d'identité « au faciès », désormais interdits par la Loi, qui sont un facteur de discrimination raciste et de suspicion généralisée à l'encontre de la population immigrée. Il est fermement attaché à ce que les regroupements familiaux ne soient pas entravés par les nouvelles procédures.

Le MRAP souligne que l'immigration résulte de la misère vécue par les peuples qui subissent encore diverses formes de domination économique : seule l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial peut en réduire durablement le besoin pour ces peuples, tout en assurant le développement et l'indépendance de leurs pays respectifs.

Après les violences et les campagnes anti-immigrés de cet été en France, le MRAP estime que des efforts systématiques doivent être entrepris pour relever le défi du racisme.

Cela suppose la recherche efficace des coupables et leur sanction par une rigoureuse application de la Loi du 1^{er} juillet 1972, mais aussi une réflexion approfondie sur les richesses et les potentialités de notre société pluri-ethnique et pluri-culturelle. ■

Les rencontres de l'été

CONFORMEMENT aux décisions de l'Assemblée générale des 4 et 5 juin à Saint-Denis, le syndicales, associatives, religieuses.

Au cours du mois de juillet, des MRAP a demandé rendez-vous aux principales organisations politiques, délégations comprenant François Grémy, Charles Palant, George Paulangevin et des membres du Secrétariat national, ont participé à une douzaine de rencontres.

A notre demande, la réunion se déroulait en deux temps : la confrontation de nos analyses concernant les causes et les manifestations du racisme, puis la recherche d'actions pour enrayer la montée du racisme.

Le MRAP, quant à lui, dénonçait l'utilisation du « racisme d'opposition » pour déstabiliser le gouvernement, et ce, à tous les niveaux : économique (chômage, ou soit-disant difficultés de l'automobile), social (délinquance, sécurité sociale), culturel (thème de l'invasion culturelle, alors qu'on ne parle pas de l'invasion de la « sous-culture » américaine...) et, bien entendu, politique. Nous avons regretté également les carences — voire les

déclarations — du gouvernement, l'insuffisance des réponses des partis de la Majorité.

Le MRAP a proposé une action en deux temps : dès la rentrée une riposte au moyen de meetings dans les grandes villes, de façon à donner un coup d'arrêt aux actes racistes de toutes sortes, encouragés par la campagne des municipales, les déclarations de certains responsables syndicaux ou politiques, les manifestations de mai-juin 83 ; ces actes racistes n'étaient pas le seul résultat de la canicule.

Action commune et spécifique

Dans un deuxième temps, de novembre au 21 mars (Journée internationale de lutte contre les discriminations raciales, décrétée par l'O.N.U.) une action concertée, en profondeur dans l'opinion publique, tenant compte de la spécificité, de l'identité de chaque organisation rencontrée (en fonction de son histoire, de son action dans certains milieux, de sa pratique, etc.). Les actions — respectant l'identité de chaque formation — convergeraient donc vers le 21 mars.

lational française, tout comme gaullistes, communistes, socialistes se retrouverent au coude à coude pour empêcher un éventuel coup d'Etat des paras.

La journée du 19 mars 1962 marque bien un moment fort dans le processus de réconciliation du peuple de France, de liens nouveaux de coopération entre la France et l'Algérie, d'amitié entre les deux peuples rendue enfin possible sur des bases d'égalité et de dignité.

L'été chaud des Tsiganes

Les Tsiganes et Voyageurs ne semblaient pas avoir été une des cibles des déchainements racistes de cet été... Simplement les petites tracasseries coutumières, ce rejet quotidien larvé ou avoué...

Pour nous en tenir à quelques faits de la région parisienne :

● **A Plaisir** (Yvelines), le projet de terrain de la municipalité rencontre de vives oppositions dans le quartier concerné. Comme il est question dans ce même secteur d'implanter aussi un cimetière, un de nos amis yéniches commente : « *Ils aiment mieux le voisinage des morts que le nôtre !* »

● **En Seine-et-Marne** : c'est un journal local, le **Pays Briand** qui publie

Ont été rencontrés dans des réunions exploratoires qui ont montré un large accord de nos interlocuteurs (comme en témoignent les communiqués publiés avec les quatre principaux partis de gauche) : le PSU, le MRG, le PS, le PC, la C.G.T., le S.N.E.S., l'Amicale des Algériens, l'AFETAF, l'intergroupe parlementaire d'études contre le racisme, présidé par Gisèle Halimi, le chef de cabinet de Pierre Mauroy.

Sont prévues, fin août - début septembre, des réunions avec la CFDT, la FEN, le SNESup, le SNI (étant donné l'importance de l'école), les représentants des cinq principales confessions du pays : Catholiques, Musulmans, Juifs, Protestants, Orthodoxes.

Des orientations, des décisions seront prises, que le MRAP proposera dans une nouvelle rencontre avec chaque organisation qui, elle-même, envisagera sa participation spécifique à cette action de grande ampleur, dans tout le pays et sur plusieurs mois. Ce sera un moyen d'enrayer l'enchaînement incompréhension - peur - agressivité, d'empêcher que le racisme joue son rôle de division et de diversion.

Dans ce cas, on peut compter sur le MRAP pour être le catalyseur de tous les hommes de cœur et de raison, de tous les démocrates, de tous les antiracistes. ■

sur deux colonnes un « Code secret des valeurs tsiganes »... et l'édition de Montereau du **Parisien libéré** qui, traitant de « Montereau-interpreté », a cette petite phrase : « Interdiction à tout véhicule de stationner au bord de la Seine, ce qui doit régler le problème des Gitans. » Or, un autre Tsigane qui habite Montereau nous écrit être l'objet d'attitudes racistes et d'accusations : pure coïncidence ?

Deux protestations ont été envoyées aux journaux en question, par la Commission Tsiganes du MRAP et par le Comité de Melun.

« Un de moins »

Et voici qu'au journal télévisé du 14 août, on annonce qu'un **jeune Gitan** a été tué par un **gendarme**, à la suite d'une altercation pour refus de subir l'alcooltest, à Chamblay (Jura). A ce sujet, le MRAP a publié un communiqué le 17 août 1983. Et il était représenté aux obsèques de la victime, Alain Weiss, à Pontarlier.

Il est trop tôt pour dire dans quelle mesure la détente de la gâchette a pu être plus rapide parce qu'il s'agissait d'un Gitan... Mais le speaker qui commentait le fait de manière digne et prudente, n'a pas craint de rapporter cette parole qu'aurait prononcée autre gendarme : « *Ça fait toujours un manouche de moins !...* »

A la suite des élections municipales

DES mairies de l'opposition, dans le droit fil de la campagne raciste des municipales, prennent des mesures contre lesquelles nos comités locaux s'élèvent :

● diminution ou suppression de subventions aux syndicats (C.G.T., C.F.D.T.) et à des associations, dont le MRAP, à Gagny(93) ou Levallois (92).

● des places du « 19 mars 1962 » commémorant le cessez-le-feu en Algérie ont été débaptisées, et sont devenues par exemple « places des Combattants d'Afrique du Nord » à Poissy (Yvelines) ou Reims.

Le MRAP, qui lutte pour l'amitié entre les peuples, ne peut accepter qu'on supprime ainsi un symbole de paix pour n'évoquer que les combats. De plus, l'argument qui prétend éviter d'opposer les Français à propos de l'Algérie, est faux.

C'est la guerre qui les divisait, et qui était un malheur pour eux comme pour le peuple algérien. Lors du référendum organisé par De Gaulle, l'autodétermination du peuple algérien fut massivement approuvée par la popu-

Le racisme au banc des accusés

Un parfum de peste brune

CAMPAGNE des municipales à **Gennevilliers** : la liste de l'Opposition, conduite par Gérard Ecorcheville, militant connu de l'extrême-droite (Occident, GUD, Ordre Nouveau, PFN), publie un journal électoral : **La Sauvegarde de Gennevilliers**.

Dans le numéro de février 1983, paraît un article intitulé : « *Les "cocos" de la campagne. Retirez-vous M. Sobel.* » Il s'agit d'une diatribe contre Bernard Sobel, directeur du Théâtre de Gennevilliers. Un morceau virulent d'antisémitisme, où l'on souligne l'origine juive de ce candidat sur la liste de gauche. Le « portrait » qui en est fait le montre dissimulé, immoral, mystérieux, se livrant à des activités occultes, pillant les deniers publics : exactement les stéréotypes moyenâgeux, enrichis — si l'on ose dire — par le film *Le Juif Süss* et la propagande nazie contre le « judéo-bolchévisme ».

En réponse, l'hebdomadaire local **La Voix Populaire** publie un article : *Un parfum de peste brune*, dénonçant vivement ces procédés.

Que pensez-vous qu'il arriva ? C'est M. Ecorcheville, s'estimant diffamé, qui porte plainte contre **La Voix Populaire**.

Vivre ensemble...

● **Limoges** : à la rentrée, manifestation du Comité local sur le thème : « *Images et musiques de la Méditerranée* » et Fête de l'Amitié entre les Peuples.

● **Mantes-la-Jolie** : Premier Festival interculturel en octobre à l'initiative de l'Association des jeunes du Val-de-Fourré : « *Vivons ensemble* », avec la participation du Comité local du MRAP.

● **Saint-Etienne** : un collectif — dont le MRAP fait partie — a permis la création d'un Bureau de l'Immigration et la popularisation des nouvelles lois concernant la population immigrée. Sur le plan du logement, le quartier de Montreynaud a perdu son étiquette de ghetto et des ensembles pavillonnaires pour grandes familles ont été construits à Bel-Air. ■

Le procès a eu lieu en juin, devant le tribunal de grande instance de Nanterre. Le MRAP, qui avait reçu trop tard l'article antisémite de **La Sauvegarde de Gennevilliers** pour pouvoir poursuivre ses auteurs (la prescription étant de trois mois) avait tenu à intervenir dans l'affaire : en son nom, Albert Lévy apporta son témoignage qui, avec d'autres, retourna le procès contre Ecorcheville et ses amis. Le 7 juillet, les « plaignants » cyniques étaient déboutés, le tribunal déclarant notamment : « *L'utilisation ainsi faite de la naissance d'un homme dans un débat politique constitue à l'évidence une discrimination raciale parfaitement inexcusable (...)* ».

Ce recours à la discrimination raciale est aggravé par le fait que les origines juives et polonaises de Sobel sont présentées comme honteuses et inavouables. ■

Trois ans après

PROCES d'une ratonnade : le 30 mai 1980, une quinzaine de nazillons avaient attaqué Mohamed Messaoudi (16 ans), à **Bondy**, et lui avaient lacéré le dos avec un rasoir (54 points de suture). L'un des agresseurs, Vincent L..., membre du PFN (Parti des Forces Nouvelles) reconnu, nie sa participation. Un an plus tard, il est interpellé car la radio de sa voiture hurlait de la musique militaire hitlérienne ; il transportait plusieurs armes 22 Long Rifle et 4.000 tracts racistes.

Il comparaisait, le 13 juillet, devant le tribunal pour enfants de Bobigny (car il avait dix-sept ans à l'époque des faits). M. Messaoudi était défendu par Maître Francis Pudlowski, animateur de la Commission juridique du MRAP. Le MRAP lui-même, qui s'était par ailleurs constitué partie civile, était représenté par Maître Renée Welcman.

Jugement le 19 septembre. ■

Barbie restera en prison

L'AVOCAT de Klaus Barbie, ayant demandé la mise en liberté de son client, le MRAP s'y est opposé avec les autres parties civiles. Il était représenté devant la chambre d'accusation de la cour

d'appel de Lyon par Maître Pierre-Alain Gourion. Le 8 juillet, la demande du criminel a été rejetée.

Le MRAP continue par ailleurs de recueillir des témoignages, des informations auprès des victimes de Barbie. D'ici le procès, un document sera publié sur les activités de ce criminel contre l'humanité et les conditions dans lesquelles elles ont pu s'exercer. ■

Encore le Front National

Plusieurs plaintes ont été déposées par le MRAP contre le Front National lors des élections municipales de mars dernier et depuis.

En juin, le comité du MRAP de **Mantes-la-Jolie** (78) a engagé de nouvelles poursuites contre l'affichage de papillons portant l'inscription « *Deux millions de chômeurs, ce sont deux millions d'immigrés en trop* ».

En août, pendant la nouvelle campagne électorale de **Dreux**, où la liste de Françoise Gaspard l'avait emporté de huit voix en mars, la liste du Front National a multiplié les provocations racistes.

Notre Comité local a également décidé d'engager des poursuites à la suite de la diffusion d'un tract proposant une « *recherche de l'équilibre biologique entre la population française et la population immigrée* » : une formule que ne récuseraient sans doute pas les « scientifiques » hitlériens.

Le Comité départemental de l'**Essonne** (91) a décidé de porter plainte en juillet contre le Front National qui, après la campagne raciste des municipales, cherche à faire des immigrés des boucs émissaires. Dans un tract, le Front National utilise tous les moyens : amalgame au niveau du chômage, chiffres erronés pour exagérer l'importance de l'immigration, l'insécurité imputée aux seuls immigrés, la généralisation d'un fait divers de proxénétisme servant à accuser tous les immigrés.

Le Comité — en portant plainte — demande aux municipalités de prendre des mesures énergiques pour interdire la diffusion de tels tracts qui tombent sous le coup de la loi du 1^{er} juillet 1972. ■

Et aussi...

● Le Comité du MRAP d'**Agen** a porté plainte avec constitution de partie civile contre le responsable d'une publication locale, **L'Opinion indépendante**, pour provocation à la haine raciale. Ce journal avait repris à son compte le texte de la lettre pseudo-humoristique *Mon cher Mustafa*, qui présente les immigrés comme des privilégiés en France.

Lors du procès qui aura lieu le 14 septembre, le Comité tiendra une conférence de presse et une réunion

publique avec la participation d'un membre de la direction nationale du MRAP.

● Ironie de Cour : le 18 février comparaisait M. Pierre Jaboulet-Verchère, directeur de l'hebdomadaire **Beaune-Information** pour un article intitulé « *Je suis un Arabe heureux* », dans la ligne du tract *Mon cher Mustapha*. Le tribunal l'ayant relaxé, le MRAP et d'autres organisations avaient fait appel. La cour d'appel de Dijon a confirmé la relaxe car « *l'article incriminé tend à démontrer qu'un certain nombre d'immigrés apprécient leurs conditions de vie en France* ». Suite à cet arrêt, le parquet général et les parties civiles, dont le MRAP, ont décidé de se pourvoir en cassation.

● Le MRAP a gagné un procès à Vichy contre le journal local **Le Chardon**, qui avait publié et commenté la lettre *Mon cher Mustapha*. Le tribunal a ordonné notamment la publication du jugement dans deux journaux locaux. **Le Chardon** a fait appel.

● Plainte du Comité départemental des **Landes** au sujet d'une affaire de propagande hitlérienne au lycée de Dax.

● Constitution de partie civile du Comité local de **Dijon** contre le journal **L'Echo de l'Auxois**, pour provocation à la haine raciale.

● Procès le 29 septembre devant le tribunal de grande instance de Nanterre, à la suite de la plainte du MRAP contre les responsables d'un journal raciste, **L'Ovni**, diffusé à **Vileneuve-la-Garenne**.

● Le 20 juillet, près d'**Amiens**, coups de feu et brutalités contre un couple de campeurs « coupables » d'avoir dérangé des chasseurs postés près du plan d'eau d'Argœuvre : menaces et insultes racistes liées à leurs origines antillaises. Le Comité local du MRAP leur apporte son soutien et envisage de se constituer partie civile.

● Pour refus de servir un Algérien, un commerçant de **Besançon** a comparu, sur plainte du MRAP. Jugement le 12 octobre. ■

Sanctions contre un policier

Un commissaire de police, dans une ville de Bretagne, se livrait à des injures racistes et des brimades incessantes contre un inspecteur principal travaillant à ses côtés. A la suite de la plainte déposée par ce dernier, le MRAP s'est constitué partie civile. Par ailleurs, il a adressé un dossier sur cette affaire au ministre de l'Intérieur, en demandant que l'IGS soit saisie. Une enquête a eu lieu aussitôt : le commissaire vient d'être suspendu. ■

L'action internationale du MRAP

■ La conférence de Genève contre le racisme

D U 1^{er} au 12 août, se tenait à Genève la Deuxième conférence de l'O.N.U. de lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui faisait le bilan de la Décennie proclamée sur ce thème en 1973. Albert Lévy, qui était présent pendant la première semaine, est intervenu au nom du MRAP, parmi une dizaine d'organisations non gouvernementales autorisées à s'exprimer. Il a présenté des propositions concrètes pour le développement et la coordination de l'action antiraciste au cours de la deuxième Décennie qui a été décidée.

Pendant la seconde semaine, notre Mouvement était représenté par Rose Michalowicz, qui a également suivi les travaux de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, rattachée à la Commission des Droits de l'Homme à l'ONU.

La Conférence fut l'occasion de nombreuses rencontres. En particulier, le MRAP a apporté son concours à des associations qui ne sont pas comme lui dotées du statut consultatif auprès de l'ONU : le Mouvement belge contre le Racisme, l'Anti-sémitisme et la Xénophobie (MRAX), la Ligue de Libération Buraku (qui avait invité Albert Lévy, l'an dernier, à une Conférence internationale au Japon), et la Fédération Nationale du Mouvement de Libération Buraku. Les représentants de cette dernière organisation étant venus à Paris pour deux jours, ils ont été reçus par le MRAP et par la municipalité de Gennevilliers, qui les a informés des problèmes des immigrés. Une émission a eu lieu à Radio G.

■ Solidarité avec les Tsiganes à Darmstadt (R.F.A.)

L E 18 août, la municipalité de Darmstadt (R.F.A.) détruit au bulldozer le domicile de quatre familles tsiganes, dont tous les biens sont perdus et qui se trouvent sans

Informatisation

L E MRAP se modernise. Vous avez dû remarquer que la bande de ce journal était imprimée par ordinateur.

Si vous constatez une erreur dans son libellé, ou sur les enveloppes d'autres courriers, prévenez-nous. Veuillez, dans ce cas, joindre la bande-adresse ou l'enveloppe, ou rappeler le numéro qui y figure.

Et soyez indulgent pour cette période de transition ! ■

abri. Le Comité Central des Gitans Allemands alerte de nombreuses personnalités, qui protestent. Il convoque, le 25 août, une Commission internationale, regroupant les représentants de mouvements antiracistes et de défense des droits de l'Homme venus de Londres, Paris, Vienne, Amsterdam, Osaka, pour constater et dénoncer la situation des familles frappées par cet acte odieux d'arbitraire raciste.

Le MRAP était représenté par Brigitte Dechosal, membre de sa Commission *Tsiganes et Gens du Voyage*.

Aucun journaliste français n'ayant participé à la conférence de presse qui a eu lieu sur place, le MRAP a rendu public un communiqué à Paris.

■ Solidarité avec les Indiens d'Amérique

L E MRAP est l'un des organisateurs de la Journée de Solidarité avec les Indiens d'Amérique qui se déroulera à Paris le samedi 15 octobre, sous l'égide de l'ONU, et avec le soutien du ministre de la Culture.

A la faculté de droit, 12, place du Panthéon, 75005 Paris, de 14 h à 22 h auront lieu des projections de films et de montages audio-visuels, des débats avec les délégués indiens venus des trois Amériques (du Nord, du Sud et centrale), la vente de livres, posters, brochures, journaux, ainsi que d'objets artisanaux. Il y aura aussi des orchestres indiens et l'on pourra déguster des spécialités culinaires indiennes. ■

■ Au Sri-Lanka... et ailleurs : la violence raciste ne résoud rien

L E MRAP s'inquiète des événements sanglants au Sri-Lanka où deux communautés ethniques et religieuses, en s'affrontant, ont déjà fait des centaines de victimes, pour la plupart d'origine tamoule.

Le MRAP dénonce de telles violences racistes qui se prolongent à Paris de façon inacceptable. Elles sont le résultat d'un système hérité du colonialisme et qui n'a pas su mettre un terme aux divisions entre ces deux ethnies.

Dans ce pays, comme dans bien d'autres, le racisme divise, mystifie, fait diversion et sert de prétexte à la restriction des libertés.

Le MRAP rappelle que seules la tolérance, la compréhension mutuelle, la participation à un projet commun, l'instauration d'une société interculturelle permettent de dépasser ces tensions, où que ce soit, et quelle que soit la minorité concernée. (Communiqué publié par le MRAP le 1-8-83.) ■

Le MRAP honoré

Une nouvelle fois, le MRAP est honoré par la décoration — bien méritée — de deux de ses membres : Chil Kozlowski, secrétaire national du Mouvement, qui vient d'être nommé chevalier de l'Ordre du mérite, et Josette Audin, membre du Comité d'honneur, responsable du Comité local d'Argenteuil, nommée chevalier de la Légion d'honneur.

● **Chil Kozlowski, chevalier de l'Ordre du mérite.**

Né en Pologne, Chil Kozlowski dut fuir son pays parce que juif et militant antifasciste sous la dictature de Pilsudski. Dès son arrivée en France, en 1931, il reprend le combat démocratique parmi les immigrés victimes de discriminations raciales et politiques. Il milite dans diverses associations et au Syndicat du Textile.

Vient l'occupation : c'est la clandestinité, d'abord pour échapper aux rafles des nazis, puis pour leur résister, au sein des groupes constitués par l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE) qui soutiennent les familles juives cachées et leurs enfants. Dans l'un de ces groupes, il est aux côtés du père de Fanny Dewerpe, qui sera tuée lors de la manifestation anti-OAS de février 1962 au métro Charonne.

Après la Libération, Chil Kozlowski, membre de la direction de l'UJRE, est l'un des fondateurs du MRAP ; il a été membre, depuis le début, de son Bureau national et de son Secrétariat.

● **Josette Audin, chevalier de la Légion d'honneur.**

Josette Audin, aujourd'hui militante active du MRAP, a participé, elle, à la lutte du peuple algérien. Epouse de Maurice Audin, professeur-assistant à la faculté d'Alger, et membre comme lui du Parti Communiste Algérien, elle soutient avec lui la cause de l'indépendance. Lorsque Maurice Audin est arrêté, en juin 1957, puis exécuté sans jugement, seule avec leurs trois enfants, elle engage la lutte pour découvrir la vérité sur le sort de son mari et les coupables de ce crime.

Son action courageuse a permis de faire connaître à l'opinion française et internationale le rôle réel de certains militaires en Algérie et les méthodes utilisées dans la répression. Un Comité Maurice Audin se consacre, en dépit de la censure, à divulguer les faits et dénoncer l'horrible guerre.

Aujourd'hui, il y a, à Alger, une place Maurice-Audin. La haute distinction décernée à sa campagne, à travers le MRAP constituée, bien que de façon indirecte et tardive, un hommage à leur combat commun pour la liberté.

Nos deuils

Deux membres du Comité d'honneur : **Georges Auric, Marcel Prenant.**

● **Georges Auric**, membre de l'Institut, l'une des gloires de la musique française contemporaine, appartenait au Comité d'honneur du MRAP depuis sa création.

Grand-croix de la Légion d'honneur, commandeur dans l'Ordre des Arts et Lettres, président d'honneur de la SACEM, ancien directeur de la Réunion des théâtres lyriques nationaux, ces titres, parmi d'autres, témoignent de son rayonnement, du respect qui entourait ce grand créateur, auteur aussi bien d'œuvres symphoniques que d'une soixantaine de musiques de films ou de chansons devenues populaires. Dirigeant de la Résistance parmi les intellectuels, c'est tout naturellement qu'après la Libération, il s'était joint à nous.

● **Marcel Prenant** fut à la fois un grand biologiste, un valeureux militant antiraciste, un homme de cœur. Et c'est à ce triple titre qu'il participera à l'action du MRAP. Militant avant la guerre de 1939-45 contre la menace du nazisme, quand celui-ci domine la France, il s'engage dans la Résistance et devient chef d'état-major national des Francs-Tireurs et Partisans.

Arrêté en 1944, déporté au camp de Neuengamme, il est, après la Libération, député à l'Assemblée Constituante. On connaît sa rigueur d'hommes de science, qui ne pouvait que le conduire à condamner le racisme. A aucun moment de sa longue vie, il n'a manqué une occasion de soutenir les initiatives de notre Mouvement.

● La mort du Dr **Jean Blum-Gayet** en montagne, lors d'une promenade avec sa petite-fille, a suscité une grande émotion. Le MRAP ressent sa disparition avec une particulière tristesse puisqu'il perd un ami fidèle et dévoué. Membre de notre Mouvement depuis sa création, il fut à l'origine du Comité de Grenoble. Nous exprimons à son épouse, à sa famille notre profonde sympathie.

● Nous avons appris avec émotion le décès de **Marcelle Auclair** : écrivain et journaliste de talent (elle avait été directrice de **Marie-Claire**), son soutien au MRAP a été constant. Que sa famille trouve ici nos sincères condoléances.

● Notre ami Jacques Chambrun, responsable du Comité du MRAP de Melun a eu la douleur de perdre son père. Dans ces circonstances douloureuses, nous lui exprimons notre profonde solidarité.

Naissance

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'**Elie**, fils de nos amis **Jean-Pierre Marcos**, secrétaire général des Journées Cinématographiques d'Amiens, et de **Sylviane Tessier**, trésorière du Comité du MRAP de cette ville.

Nous leur présentons nos félicitations et nos vœux les plus cordiaux. ■

Différences

Au sommaire de septembre, une somme d'articles que vous ne trouverez nulle part ailleurs :

- La liste **circonstanciée** des crimes racistes de l'été.
- Une analyse sur **la façon dont ils ont été traités par la presse.**
- **Le récit en direct** d'un membre du MRAP en voyage au **Sri-Lanka** lors des événements de juillet-août.
- Une visite aux **4.000 logements de La Courneuve**, qui évite l'habituel apitoiement.
- Un dossier sur **le Mozambique.**
- Pour la première fois dans la presse, **un débat** qui rassemble **Lionel Jospin, Alain Krivine, Philippe Léotard, Georges Marchais.**

... Et beaucoup d'autres articles passionnants.

Créé par le MRAP il y a plus de deux ans, **Différences** est le mensuel de tous ceux qui veulent être bien informés pour bien lutter contre le racisme.

Je m'abonne à **Différences**

- un an : 150 F
- 6 mois : 80 F
- soutien : 200 F
- un an, étranger : 180 F
- chômeurs et étudiants : 130 F

nom :
prénom :
adresse :

Bulletin dûment rempli à retourner accompagné d'un chèque à :
Différences
service abonnements
89, rue Oberkampf, 75011 Paris